

# Stagiaires dans l'académie de Nantes : Le SNES-FSU vous accompagne !

Contactez-nous sur [stagiaires@nantes.snes.edu](mailto:stagiaires@nantes.snes.edu)

Par téléphone au **02.40.73.52.38** ou **Portable(s)** (voir site - [nantes.snes.edu](http://nantes.snes.edu) -, rubrique *contacts*)

## Bienvenue dans le métier !

Quel que soit votre parcours (ex-contractuel·le, étudiant·e MEEF ou pas, réorientation professionnelle) vous avez réussi un concours de recrutement de l'Éducation Nationale et nous vous en félicitons ! Tout au long de votre année de stage, nous serons à vos côtés pour vous informer, vous accompagner et vous conseiller, dans votre établissement, à l'INSPE, par téléphone ou par mail, lors des réunions et stages de formation syndicale.

Militant·es au SNES-FSU, nous sommes avant tout des enseignant·es, des CPE, des Psy-EN sur le terrain, tout comme vous, et nous n'oublions pas que l'entrée dans le métier est éprouvante, pleine d'interrogations, de doutes et parfois de tensions.

Cette année encore, les concours n'ont pas fait le plein : 883 postes n'ont pas été pourvus. La crise d'attractivité se poursuit. Pour l'enrayer, il faut une profonde refonte de la formation initiale, ainsi qu'une autre politique salariale, le respect des missions et une amélioration des conditions de travail. Le SNES-FSU porte haut et fort ces exigences pour le service public d'Éducation. Mais parce que vous êtes là aujourd'hui, l'espoir est permis et c'est toutes et tous ensemble que nous restaurerons notre idéal d'un service public d'Éducation égalitaire, ambitieux et émancipateur, porté par des personnels reconnus et valorisés.

Nous vous souhaitons à chacune et chacun une année de stage riche et épanouissante qui permettra, nous l'espérons, de confirmer votre choix pour un métier passionnant. Très bonne rentrée et au plaisir de vous croiser !

**Cécile Delianne,**  
Co-secrétaire académique  
et responsable du secteur Entrée dans le métier  
du SNES-FSU de Nantes.

**Le SNES-FSU se bat et intervient au ministère et au rectorat, dans les instances où il siège et lors d'audiences, pour que vos conditions d'entrée dans le métier soient les meilleures possibles. Nous vous accompagnons depuis votre affectation en tant que stagiaire jusqu'à votre titularisation, et ensuite tout au long de votre carrière.**

**Le SNES-FSU est le syndicat majoritaire dans le 2nd degré.**

Nous nous appuyons sur les remontées du terrain (que nous connaissons car pas de déchargé·es à temps complet au SNES-FSU !) et sur les revendications des collègues que nous représentons en nombre et depuis longtemps. C'est ce qui nous confère notre légitimité, et explique notre disponibilité et notre expertise à votre service, individuel et collectif.



@SnesNantes  
Nantes Snes  
snesfsunantes

Vous souhaitez contacter votre section départementale :

**44** : 8 place de la gare de l'État, Nantes  
**02 40 35 96 71** - [snes44@nantes.snes.edu](mailto:snes44@nantes.snes.edu)

**49** : Bourse du Travail, 14 place Imbach, Angers  
**07 84 86 62 08** ou **06 41 05 58 59**  
[snes49@nantes.snes.edu](mailto:snes49@nantes.snes.edu)

**53** : Bourse du travail, 6 rue Souchu Servinière, Laval  
**06 41 89 71 62** - [snes53@nantes.snes.edu](mailto:snes53@nantes.snes.edu)

**72** : 29 place d'Alger, Le Mans  
**06 44 02 53 20** - [snes72@nantes.snes.edu](mailto:snes72@nantes.snes.edu)

**85** : Pôle associatif, 71 Bd A.Briand, La Roche Sur Yon  
**06 71 55 78 11** - [snes85@nantes.snes.edu](mailto:snes85@nantes.snes.edu)

## Défendre le second degré



L'austérité dans l'Éducation :  
**ça ne passera pas !**  
Le SNES-FSU se bat pour  
les salaires et les conditions de travail



## Quelques chiffres en 2024-2025

- sur **324 stagiaires certifié·es** : 276 ont été titularisé·es (85.2%) ; 19 renouvelé·es (5,9%) ; 11 licencié·es dont 7 après un renouvellement d'un an (3,4%) ; 18 non évalué·es ; 39 convoqué·es au jury (12%)

- sur **89 stagiaires agrégé·es** : 82 ont été titularisé·es ; 3 renouvelé·es ; 2 licencié·es ; 2 non évalué·es.



↑  
Le mémo spécial  
Stagiaires !

## Stage syndical « Entrée dans le métier et mutations inter-académiques »

Le **mercredi 12 Novembre 2025**, Bourse du Travail, Place Imbach, Angers, 9h-17h  
ou en visio (à titre exceptionnel).

**Tout savoir pour vivre sereinement son entrée dans le métier  
et préparer sa mutation inter-académique**  
(à laquelle chaque stagiaire doit obligatoirement participer).

**Matinée** réservée aux stagiaires : droits et obligations statutaires ; rémunération ; aides et remboursements de frais ; (re)classement ; évaluation de mon année de stage ; titularisation ...  
**Après-midi** consacrée aux mutations INTER.

Inscription dès à présent sur votre **espace adhérent·e** ou par mail : [stagiaires@nantes.snes.edu](mailto:stagiaires@nantes.snes.edu)  
demande d'autorisation d'absence (de droit) à transmettre à votre établissement au plus tard le 12 octobre.

# L'année de stage mois par mois

<p><b>Septembre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signez votre <b>PV d'installation</b> et déposez sur Colibris, si vous ne l'avez pas fait en août, l'ensemble des pièces indispensables. Vous pourrez par la suite accéder à vos fiches de paye sur le site <b>ENSAP</b>.</li> <li>• Déposez votre <b>dossier de (re)classement</b> auprès du rectorat (date limite de rigueur le 1<sup>er</sup> octobre mais rien n'empêche de le faire par la suite. Attention toutefois au délai pour le barème de l'Inter), afin de convertir en ancienneté vos services antérieurs (effectués au sein de l'Éducation Nationale, de la Fonction Publique ou du secteur privé). <b>Le SNES-FSU accompagne ses adhérent·es dans la vérification du (re)classement</b> : n'hésitez pas à nous solliciter !</li> <li>• Stagiaires mi-temps, si l'Indemnité Forfaitaire de Formation (<b>IFF</b>) ne couvre pas tous les frais engagés pour vous rendre en formation, il peut être intéressant de vous déclarer en <b>frais réels</b>. Par ailleurs, vous pouvez demander à être remboursé·e sur la base du décret du 3 juillet 2006 (comme les stagiaires à plein-temps) : pour cela, contactez-nous.</li> <li>• Demandez votre <b>Numen</b>, votre <b>adresse académique professionnelle</b> (en ac-nantes.fr) et le <b>Pass Éducation</b> au secrétariat de votre établissement.</li> <li>• Vérifiez votre emploi du temps, il ne doit pas comporter d'heures supplémentaires (<b>HSA</b>). Contactez-nous en cas de doute, il faut agir rapidement !</li> <li>• Pensez à <b>adhérer</b> au <b>SNES-FSU</b> : vous pouvez le faire facilement en ligne (<a href="https://nantes.snes.edu">nantes.snes.edu</a>).</li> </ul>
<p><b>Octobre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans votre établissement de stage ont lieu les <b>élections de vos représentant·es au Conseil d'Administration</b>. Nous vous invitons à voter pour les listes avec des représentant·es SNES-FSU ou FSU.</li> <li>• N'oubliez pas de vous <b>inscrire</b> et de déposer votre <b>demande d'autorisation d'absence</b> (avant le 12 octobre 2025) auprès du secrétariat de votre établissement afin de participer au <b>stage de formation syndicale « Entrée dans le métier et mutations inter-académiques »</b> organisé par le SNES-FSU le <b>12 novembre 2025</b>, à Angers.</li> </ul>
<p><b>Novembre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commencez à construire sereinement <b>vos mutations inter-académiques</b>, en assistant au <b>stage du 12 novembre</b> proposé par le SNES-FSU toute la journée. Les militant·es des secteurs <i>Entrée dans le métier</i> et <i>Emploi</i> vous accompagneront tout au long de cette opération complexe. Celle-ci étant chronophage et le temps militant n'étant pas extensible, <b>la priorité, au niveau du délai pour traiter les demandes, est accordée aux syndiqué·es</b>.</li> <li>• Les <b>demandes de mutation</b> sont à formuler par Internet (SIAM sur Iprof) à partir de la mi-novembre. Vous devez établir une liste préférentielle d'académies où vous souhaitez être affecté·e à la rentrée 2026. La situation familiale (mariage ou PACS) prise en compte est celle constatée au 31 août 2025.</li> <li>• Prenez connaissance du <b>(re)classement retenu</b> par le rectorat. En cas de doute, contactez-nous rapidement.</li> </ul>
<p><b>Décembre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mi-décembre/janvier, prenez connaissance, sur COMPAS, des <b>bilans d'étape</b> de votre tuteur/tutrice et chef·fe d'établissement. N'hésitez pas à nous contacter le plus rapidement possible en cas de difficultés éventuelles.</li> <li>• Pensez à demander le Forfait Mobilité Durable (<b>FMD</b>) sur Colibris (informations sur notre site).</li> </ul>
<p><b>Janvier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultez le <b>barème</b> retenu pour les mutations inter-académiques. La période de vérification des barèmes sera indiquée dans la circulaire inter (disponible sur notre site). Nous contacter rapidement en cas de souci.</li> </ul>
<p><b>Février / Mars</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le <b>résultat de votre mutation Inter-académique</b> vous est signifié. Il faut alors très rapidement prendre contact avec la section SNES-FSU de votre nouvelle académie pour obtenir les renseignements et les conseils qui vous permettront de formuler vos vœux d'affectation pour la phase intra-académique.</li> <li>• Le SNES-FSU de Nantes organise un <b>stage en visio « spécial intra 2026 » mi-mars</b> (a priori, un mercredi) : ne pas oublier de s'inscrire et de demander une autorisation d'absence si vous avez cours ou une formation.</li> <li>• Les <b>demandes de mutation</b> sont à formuler par Internet (SIAM sur Iprof) à partir de la fin mars. Vous devez établir une liste préférentielle d'établissements et/ou de zones géographiques où vous souhaitez être affecté·e à la rentrée 2026. Cette phase est extrêmement complexe, faites-vous absolument conseiller par les militant·es des secteurs <i>Emploi</i> et <i>Entrée dans le métier</i>.</li> </ul>
<p><b>Avril</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prenez connaissance sur COMPAS mi-avril/mai des <b>rapports de fin d'année</b> rédigés par votre tuteur/tutrice et le·la chef·fe d'établissement. Et visez l'avis de cette dernière quant à votre titularisation (favorable/défavorable). Revenez vers nous rapidement si un problème apparaît.</li> </ul>
<p><b>Juin</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mi-juin : le <b>résultat de votre mutation Intra</b> vous est signifié.</li> <li>• Prenez connaissance de l'<b>avis final de l'inspection et de l'INSPE</b> concernant votre titularisation sur COMPAS.</li> <li>• <b>Le jury académique se réunit</b> afin de délibérer sur votre aptitude à être titularisé·e. Il s'appuie sur l'ensemble des rapports (tuteur/tutrice, formateur·trices, etc.) et avis (chef·fe d'établissement, IPR et direction de l'INSPE) publiés sur COMPAS. Un argument de plus pour tous les consulter au fil de l'année.</li> <li>• Mi-juin, il convoque en <b>entretien</b> les stagiaires certifié·es pour lesquel·les la titularisation est en balance. N'hésitez pas à nous contacter : <b>nous accompagnons les syndiqué·es dans la préparation de cet entretien</b>.</li> </ul>
<p><b>Juillet</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin juin – début juillet, à l'issue de l'entretien éventuel, <b>le jury décide de la titularisation, du renouvellement ou du licenciement</b>.</li> <li>• La situation des <b>stagiaires agrégé·es</b> et <b>BOE</b> est examinée dans le cadre d'une <b>CAPA</b> de titularisation (où siège le SNES-FSU) avant la mi-juillet.</li> <li>• Les stagiaires placés en <b>renouvellement de stage</b> sont autorisé·es à accomplir une deuxième année dans l'académie de Nantes.</li> <li>• Les stagiaires en <b>prolongation</b> (pour raison médicale, maternité ...) qui n'ont pas été évalué·es sont maintenu·es dans l'académie de Nantes.</li> </ul>

## Est-ce que je risque quelque chose à me syndiquer ?

Certaines idées fausses circulent sur le fait d'être syndiqué·e, notamment que cela pourrait porter préjudice à votre titularisation ou votre carrière. Rassurez-vous, de nombreux·ses stagiaires adhèrent au SNES-FSU de Nantes chaque année et la seule conséquence est d'être bien informé·e, conseillé·e et soutenu·e ! D'autre part, personne n'a connaissance de votre situation syndicale : c'est un engagement privé et nous ne communiquons jamais vos coordonnées.

## Est-ce trop cher ?

Les cotisations sont notre seule ressource : elles permettent de financer nos publications, nos actions et les stages, ainsi qu'honorer nos factures (local, matériel informatique, etc.). Elle est de 99 € pour les stagiaires certifié·es (119 € pour les agrégé·es), ouvrant droit à un crédit d'impôt de 66% (même si vous n'en payez pas), ce qui revient à 34 € pour l'année, voire l'adhésion est totalement intégrée si vous êtes aux frais réels.

**Plus de raison d'hésiter : adhérez dès maintenant au SNES-FSU !**

## Pour adhérer

